

Enquête publique de mars 2024 : Avis du commissaire enquêteur

L'enquête publique sur la phase 2 du projet de création de voies de garages par la RATP a eu lieu du 28 février au 29 mars 2024. Le commissaire enquêteur a rendu son avis ([ici](#)) ainsi que son rapport complet ([ici](#))

L'avis est favorable avec les réserves suivantes :

- Un groupe de travail RATP/Mairie/Associations devra être mis en place depuis le début des études et jusqu'à la mise en exploitation des voies, notamment pour l'analyse des propositions alternatives des associations,
- Les mesures **d'exploitation** permettant de limiter ou de supprimer, de jour comme de nuit, les émissions sonores associées au déplacement des rames et à leur maintien sous tension devront être mise en œuvre dès maintenant,
- Le résultat des **essais** et des **études** associées aux émissions sonores devra être conforté en concertation avec les associations. Les études détaillées devront rechercher la faisabilité de tout dispositif de limitation de bruit.

Et la recommandation :

- Les travaux de réalisation d'un accès ouest de la gare devront être lancés au plus tôt, indépendamment de la création des voies de garage.

A l'appui de cet avis, le collectif va donc solliciter la RATP pour exécuter les réserves et recommandation indiquées.